

# Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs

Flash spécial « Deyroux » - 22/03/2019

## MERCŒUR, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL ET SEXCLES : résultats de l'enquête publique

Bonjour à toutes et à tous,

Les résultats de l'enquête publique du projet de parc éolien dit " du Deyroux" en Xaintrie (10 éoliennes de 200 mètres de haut, développé par la société Parc éolien Corrèze 1, filiale de la société EOLFI SAS) qui s'est déroulée du 7 janvier 2019 au 5 février 2019 **ont été publiés ce 22 mars 2019 sur le site de la Préfecture de la Corrèze.**

*La commission d'enquête est défavorable au projet éolien du Deyroux.*

L'avis et le rapport de la commission d'enquête sont consultables sur le site internet de la Préfecture de la Corrèze en suivant les liens ci-dessous.

### **Conclusions et avis défavorables de la commission d'enquête (16 pages)**

<http://www.correze.gouv.fr/Media/Fichiers/Annonces-et-Avis/Enquete-publiques/Avis-d-enquete/CONCLUSIONS-Et-AVIS-PARC-EOLIEN>

### **Rapport de la commission d'enquête (95 pages)**

<http://www.correze.gouv.fr/Media/Fichiers/Annonces-et-Avis/Enquete-publiques/Avis-d-enquete/RAPPORT-PARC-EOLIEN-du-DEYROUX>

### **Les résultats, très brièvement :**

- La participation du public a été très importante : 597 avis défavorables sur 676 contributions (cf. page 70 du rapport).
- Les collectivités territoriales de la zone d'affichage ont majoritairement été défavorables au projet.
- Parmi les principaux arguments motivant l'avis défavorable de la commission, nous notons une concertation notoirement insuffisante avec la population.
- Conclusions : 4 avis défavorables de la commission sur les demandes d'autorisation : permis de construire, défrichement, exploitation (ICPE) et au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie (transport et distribution).

Une bataille gagnée pour les opposants.

Merci à tous les adhérents de l'association qui ont participé à l'enquête publique !

Prochaine étape à suivre : la CDNPS.

## Notre analyse et mise en perspective :

- Cet avis défavorable de la commission d'enquête fait suite à ceux également défavorables concernant les projets éoliens de Saint-Priest de Gimel et de Veix et Pradines (Monédières). Ces avis attestent que la mobilisation est utile et qu'un changement de perception sur l'utilité réelle de ces projets est en cours.
- Mais, si le rejet du projet par la commission est important notamment parce qu'il démontre que la population ne soutient pas ce type de projet, ce n'est qu'un avis consultatif que le préfet peut ne pas suivre. Il est donc important de poursuivre la mobilisation sur tous les projets jusqu'à leur abandon.
- Autre point positif, c'est l'approbation à l'unanimité par le Conseil départemental du Guide éolien destiné en particulier aux élus ! Ce guide a été produit lors de cette enquête publique. Ce guide qui traite de nombreuses questions n'est pas un réquisitoire aveugle contre l'éolien, mais incite les élus à dépasser les intérêts financiers privés (recettes de location pour les propriétaires) et publics pour les collectivités (recettes fiscales). Il pose la question des impacts négatifs pour les populations, l'environnement, la vie locale et son développement...

**Face à la multiplication continue des projets de parcs éoliens industriels en Corrèze, restons vigilants et mobilisés.**

Bien cordialement,  
Les membres du bureau de l'association,



## La Corrèze Protégeons son patrimoine

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=1&v=0dVJzA-vv1M](https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-vv1M)

*Agir pour le Plateau des Etangs - Coudert - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général*  
<https://www.eolien-en-correze.fr/> - [agirpourleplateaudesetangs@orange.fr](mailto:agirpourleplateaudesetangs@orange.fr) - 06 84 62 72 51

## ■ Dons et adhésions

Votre soutien (par adhésions ou dons) demeure toujours très important pour conduire les actions engagées et à venir.